



NOTRE ACTION COLLECTIVE



Titre de l'action collective :

Décrivez votre idée :

Public à qui cette action est destinée :

Principales étapes pour planifier et mettre en place l'action imaginée :

Budget nécessaire (matériel, communication, etc.) :

Pensez aux aides et soutiens proposés par la Ville, que vous trouverez mentionnés dans le catalogue d'actions disponible sur www.lausanne.ch/transition.

Eventuellement, partenaires envisagés avec qui monter cette action :

Maison ou centre de quartier, associations localisées dans le quartier, entreprises, commerces, etc.



Eventuellement, autorisation(s) nécessaire(s) :

Listez ici les autorisations dont vous auriez besoin (Ville, gérance, propriétaire, etc.).

Et maintenant, répartissez-vous les tâches :

Lieu et date de la prochaine rencontre :

Noms, prénoms et contacts des membres de l'équipe :

VOUS AVEZ DES QUESTIONS OU BESOIN D'AIDE ? CONTACTEZ-NOUS !

Bureau du climat et de la durabilité, 3ème étage, Port-Franc 18 : durant les heures d'ouverture (7h30-11h45 / 13h-16h30) du lundi au vendredi, par e-mail à unite.dd@lausanne.ch ou par téléphone au 021 315 24 17.

